

## Péréquation

# Vaud veut une révision des règles de la solidarité intercantonale

**Le Conseil d'Etat appuie l'initiative cantonale socialiste. Elle condamne le dumping fiscal et exige plus de soutien aux villes**

Isabelle Biolley

«C'est bien joli de redistribuer des millions pour que cela aboutisse à des baisses d'impôts», lance Jean-Michel Favez, le président du Parti socialiste vaudois. Dans son collimateur, des Cantons alémaniques, tels Obwald et Lucerne, qui ont baissé leurs impôts alors qu'ils sont soutenus financièrement par les Cantons contributeurs de la péréquation intercantonale (RPT). Une pratique qui passe de plus en plus mal au moment où l'Union européenne fait pression sur les Cantons pour qu'ils changent leur fiscalité.

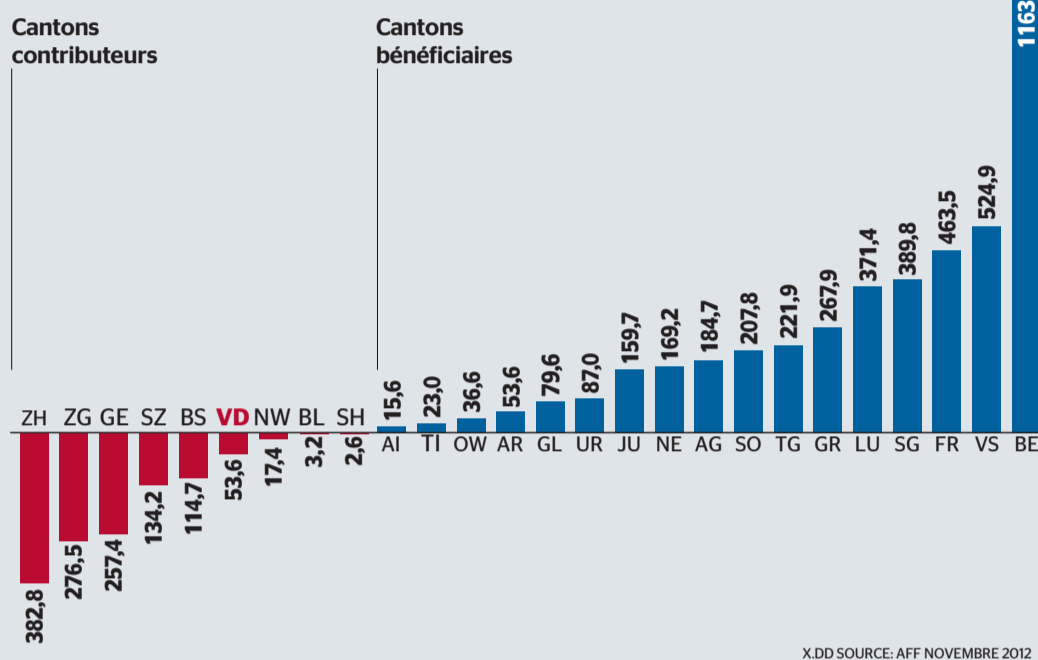
L'exaspération du socialiste est partagée par le Conseil d'Etat, qui a apporté la semaine dernière son soutien à l'initiative cantonale défendue par le député vaudois. «Le principe de la bonne foi ne devrait pas permettre à ces Cantons d'utiliser [ce qu'ils reçoivent] pour faire une concurrence en quelque sorte déloyale aux Cantons qui les financent», relève le gouvernement, qui rejoint ainsi la position d'autres Cantons (*lire ci-contre*).

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de transmettre cette initiative aux Chambres fédérales, afin que soit révisée la RPT, cette mécanique de solidarité financière entre les Cantons. Les députés devraient s'y rallier sans problème. Vaud est en effet un des neuf Cantons contributeurs de la RPT en 2013, avec Genève, Zurich, les deux Bâles, Zoug, Schwytz, Nidwald et Schaffhouse. Vaud versera cette année 53,6 millions de francs.

Dans sa démarche, le socialiste ne s'arrête pas là: les charges inhérentes aux cantons urbains devraient être mieux prises en compte. «La santé, par exemple, pèse lourd dans les cantons qui ont un hôpital universitaire comme le CHUV. L'hôpital universitaire de Zurich profite aussi au paradis fiscal zougais», affirme Jean-Michel Favez. Il demande de revoir la pondération des critères

## Les chiffres de la péréquation 2013

En millions de francs



X.DD SOURCE: AFF NOVEMBRE 2012

**«Il faut éviter des querelles pour rien et ne rien prendre aux cantons de montagne»**

**Pascal Broulis,** conseiller d'Etat en charge du Département des finances

d'évaluation qui régissent la RPT (*lire ci-dessous*).

Actuellement, la compensation des charges propres aux cantons de montagne et de celles des cantons urbains se fait à parts égales. Se ba-

sant sur le rapport de la société Eco-plan, qui a évalué l'efficacité du système à combler les disparités, le Conseil d'Etat aimerait aussi que le caractère urbain des cantons pèse bien plus lourd dans la balance.

### Discuté en 2014

Pascal Broulis partage l'analyse du socialiste. Et le chef des Finances vaudoises a déjà une stratégie qu'il défendra à la Conférence des directeurs cantonaux des Finances. «Il faut éviter des querelles pour rien et ne rien prendre aux cantons de montagne.» Mais comment des charges propres aux cantons de montagne et de celles des cantons urbains se fait à parts égales. Se ba-

urbains. Ce ne serait que justice, puisque la participation de l'Etat fédéral a diminué depuis la réforme de la RPT de 2008, explique le conseiller d'Etat PLR.

Reste que l'initiative cantonale vaudoise, comme la majorité des interventions cantonales de ce type, a peu de chances d'être approuvée comme telle par les Chambres fédérales. «Mais c'est une brique qui s'insère dans l'obligation de repenser la péréquation», déclare Pascal Broulis. Cantons et Confédération entameront l'année prochaine l'évaluation des deux premières périodes de la RPT révisée: la proposition vaudoise en fera partie.

## Les clés du calcul

La RPT est un savant calcul des compensations des disparités entre cantons. Un Canton peut toucher une compensation selon un critère et payer une contribution selon un autre.

**Critères géographiques** Pour corriger les difficultés des régions de montagne, on prend en compte l'altitude, la déclivité du terrain, la structure de l'habitat et la densité démographique des régions habitées.

Vaud, dont la majorité de la population se concentre en plaine, ne touche rien à ce titre. Les plus gros bénéficiaires sont les Grisons et le Valais.

**Critères démographiques** Ils prennent en compte les caractéristiques de la population: pauvreté, structure d'âge, intégration des étrangers. Genève et Vaud sont les plus avantagés, devant Bâle-Ville et Berne.

### Critère «ville-centre»

Ils prennent en compte les caractéristiques de la population urbaine mais aussi les charges liées au rôle de ville-centre: taille de la commune, taux d'emploi et densité de l'habitat. Zurich, Bâle et Genève se taillent la part du lion, loin devant Vaud.

**Critère fiscal** Les ressources fiscales potentielles des Cantons sont prises en compte, mais pas la politique fiscale effective.

## Nouvel obstacle pour le magot des casinos

**Le juge veveysan chargé d'attribuer les 3,7 millions issus de la guerre des maisons de jeu, à Nice, dans les années 1970, a reçu une demande de suspension de la procédure civile**

Le verdict du président Richard Oulevey, au Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois, était attendu pour mars ou avril, à la suite d'une audience remontant à juin 2012. Mais avant de décider à qui reviendront les 3,7 millions issus de la guerre des casinos de Nice en 1977, il devra se prononcer sur une ultime demande de suspension de ce procès civil.

La requête a été déposée par Jean-Maurice Agnelet, condamné à 20 ans de prison pour l'assassinat d'Agnès Le Roux, héritière d'un prestigieux casino niçois et disparue à la Toussaint 1977. L'ancien avocat, âgé de 74 ans, vient d'être remis en liberté à la suite d'un verdict de la Cour européenne des droits de l'homme, qui reproche à la justice française de ne pas avoir suffisamment motivé la condamnation. «Mon client sera jugé pour la troisième fois, devant la Cour d'assises de Rennes», déclare Me Pierre Mathyer, défenseur lausannois du condamné libéré.

Jean-Maurice Agnelet avait déposé les 3,7 millions sur un compte bancaire à Vevey après les avoir, selon ses affirmations, formellement reçus de sa maîtresse Agnès Le Roux. Il estime donc avoir droit au magot. «On le lui a contesté au motif qu'il avait tué la donatrice. Si mon client est acquitté, cet argument n'a plus de valeur. Il faut donc suspendre le procès civil de Vevey», déclare Me Pierre Mathyer.



**«Nous attendons le jugement. Il n'y a plus de suspension possible»**

**Me Jean Arnaud de Mestral,** avocat de la Croix-Rouge et de la Recherche suisse contre le cancer

La demande est bien sûr critiquée par les autres protagonistes de l'affaire, qui veulent aussi récupérer l'argent déposé sur la Riviera vaudoise. Parmi eux, il y a les proches d'Agnès Le Roux: «Cet argent n'appartient de toute façon pas à Jean-Maurice Agnelet», déclare leur avocat, Me Marc-Olivier Buffat. Il reste la Croix-Rouge et la Recherche suisse contre le cancer, inscrites dans le testament du «Napoléon des casinos de Nice», un affairiste corse décédé qui s'estimaient propriétaire légitime des 3,7 millions. Selon leur représentant, Me Jean Arnaud de Mestral, «La procédure est terminée, nous sommes en attente du jugement. Il n'y a plus de suspension possible. Il ne reste que la voie du recours après le verdict».

Le juge veveysan doit donc encore se prononcer sur cet incident de dernière minute avant de communiquer sa décision sur le fond. Le destin des 3,7 millions est de toute façon loin d'être réglé puisqu'ils font l'objet d'un séquestre pénal décrété il y a longtemps par la justice vaudoise.

**Philippe Maspoli**

## Entre travail de coulisses, soif de reconnaissance et jalousie

### Les Vaudois sous la Coupole

Mehdi-Stéphane Prin



**D**ernière semaine de session, et dernière occasion de se faire remarquer médiatiquement pour les vingt élus vaudois. Tous ne courent cependant pas après les caméras pour faire briller leur travail parlementaire.

Unanimentement reconnue pour être une grande bossueuse de l'ombre, Josiane Aubert (PS) a déjà la tête à la prochaine

session. «Je cherche à construire des alliances pour faire passer la prochaine part suisse du programme de recherche européen. Cela représente tout de même 4 milliards de francs.» La «Madame Formation» vaudoise s'inquiète également

des conséquences du programme d'économies pour les Hautes Ecoles vaudoises. «Déclarer à la radio que j'ai sauvé 60 millions de francs pour l'EPFL, ce n'est pas mon style, et de toute façon cela ne fonctionne pas ainsi.»

Une petite pique à l'égard de Fathi Derder (PLR), que beaucoup accusent de profiter un peu trop de son talent pour passer à l'antenne. Oui, la jalousie existe entre les Vaudois

à Berne. Surprise, elle est plus forte au sein des élus d'un même parti. Plusieurs n'hésitent pas à demander au journaliste pourquoi il a préféré donner la parole au voisin.

Gare cependant à la tentation

**Oui, la jalousie existe. Surprise, elle est plus forte au sein des élus d'un même parti**

de trop vouloir briller sous les projecteurs, prévient Olivier Feller (PLR). «Intervenir pour passer dans les médias peut

rapidement amener à faire des bêtises, à avoir un côté bling-bling.» Ce qui ne l'a pas empêché de déposer trois motions et une interpellation durant la session.

Préparer longuement ses interventions dans les coulisses n'est pas une garantie d'accéder à la tribune. Ada Marra (PS) en a fait la cruelle expérience lors du débat sur les heures d'ouverture des magasins. Son collègue de parti bernois, Corrado Pardini s'est montré trop bavard. «Il a pris tout le temps de parole à disposition, alors je m'exprime sur Facebook.»

L'actualité rattrape parfois les travailleurs de l'ombre. Dans le groupe PLR, personne ne voulait s'occuper de la révision sur les

denrées alimentaires. «On m'a poussé à prendre en main ce dossier en me disant qu'il fallait mes compétences de juriste, s'amuse Isabelle Moret. Avec la crise des lasagnes au cheval, c'est devenu un sujet chaud.» Il l'était auparavant déjà pour Adèle Thorens (Vert), mais l'autre Vaudoise de ce débat a stratégiquement utilisé l'actualité pour obtenir l'affichage de l'origine des ingrédients sur les produits.

La session a pris fin hier, mais, lundi déjà, des élus reprennent le chemin de Berne pour des séances de commission. Et, oui, la vie des Vaudois sous la Coupole ne s'arrête jamais, mais cette fois le secret des travaux est imposé. En théorie du moins.